

Charte du SEL de Villefontaine et ses voisins

La charte a pour objectif de définir les valeurs et les principes du Système d'Echange Local de Villefontaine et ses voisins. Elle permet un positionnement social reconnu par tous les membres du SEL.

L'objectif du SEL est de promouvoir les solidarités à l'échelle locale grâce à des échanges multilatéraux de services, de biens et de savoirs.

Les valeurs du SEL

Les adhérents du SEL (dits Sélistes) respecteront nécessairement les valeurs définies comme :

La neutralité : les appartenances, convictions et idées d'ordre politique, syndical ou religieux n'ont pas leur place au SEL. prosélytisme

La solidarité : le SEL est un espace de solidarité. Afin de permettre à tous de participer, il est important d'intégrer les nouveaux dans les échanges. Dans les demandes des Sélistes, priorité à ceux qui n'ont jamais échangé c'est leur permettre de rentrer dans l'échange.

L'engagement participatif : chacun est amené à mettre ses compétences au service du fonctionnement interne de l'association afin de permettre le roulement des bénévoles. Chacun *est invité* à participer à un moment de la vie du SEL : accueil des nouveaux arrivants, stands d'information, animation de réunion, collège, parrainage informatique... de nombreuses façons permettent de prendre sa part dans le fonctionnement.

Le principe du non lucratif : L'utilisation du SEL dans un but professionnel lucratif avéré par la communauté peut être un motif d'exclusion.

La réciprocité : le SEL existe par le nombre d'échanges. La réciprocité est une base de fonctionnement du SEL. Pour que le SEL soit actif, il faut pour chaque offre une demande.

La confiance : chacun accepte que le SEL est un espace où la confiance est nécessaire pour générer les échanges. Dans cet esprit, chaque membre accepte la diffusion de ses coordonnées au sein du SEL. Il s'engage à ne pas diffuser les coordonnées d'un ou des membres à l'extérieur du SEL dans le respect de cette confiance partagée.

Le fonctionnement du SEL à travers ses instances

Déclaré dans le cadre de la loi 1901, le SEL de Villefontaine et ses Voisins est composé des espaces d'expérimentations, favorisant la diversité socio-culturelle suivants :

L'assemblée générale (AG) : réunion de tous les adhérents, elle définit les grandes lignes de

l'action du SEL et prend les décisions essentielles. Elle se réunit aussi souvent que nécessaire pour prendre les décisions importantes impliquant le fonctionnement du SEL

Le collège : composé de membres élus parmi les adhérents, ses réunions sont ouvertes à tous les adhérents. Il effectue les tâches courantes inhérentes à l'objet de l'association

Les groupes de réflexions : Mis en place à la demande d'adhérents ou du collège, ces groupes ont pour objectif de réfléchir et faire des propositions sur des points de fonctionnement du SEL. Ces propositions sont ensuite validées par l'Assemblée des adhérents

Le site internet : administré par des membres du collège, le site internet est une plateforme d'échanges. Il ne se substitue pas aux autres formes d'échanges telles que réunions ou selderies (échanges d'objets en réunion de sélistes)..

Prise de décisions

Le consensus est retenu comme processus de prise de décision au sein du SEL ou à la majorité absolue des voix si le consensus n'est pas possible

—

Les principes de fonctionnement du SEL

Les échanges: Dans un esprit de coopération, le lien est privilégié au même titre que les échanges.

L'unité d'échange est nommée « la lentille ». Une lentille équivaut à une minute de temps (60 lentilles pour une heure) Cette unité permet de comptabiliser un solde positif ou négatif pour chaque séliste. Le séliste peut ensuite les réutiliser pour les échanges de son choix.

Le solde des échanges s'effectue de gré à gré entre les sélistes avant ou au moment de l'échange.

La cotisation : La cotisation en euros a pour but de couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

La cotisation en lentilles (30) a pour but de pourvoir à la contribution du temps passé par les sélistes au bénéfice du fonctionnement interne.

La gestion du compte : « Demander » est aussi important que « Donner ». C'est l'équilibre des deux qui permet les échanges. On peut se retrouver en positif ou en négatif Aucune pénalité n'est demandée en cas de solde négatif.

La gestion des problèmes rencontrés : quand un problème se pose lors d'un échange, les sélistes doivent tenter de le résoudre eux-mêmes par la parole. Si pas possible alors il doit être référé au collège afin qu'une réponse soit apportée de façon à ne pas mettre en difficulté un

séliste demandeur ou offrant. Dans l'esprit de consensus approuvé par cette charte, il est nécessaire de trouver ensemble une réponse à la question posée.

En cas de dégradation matérielle ou physique, il est demandé à chaque séliste de faire jouer son assurance responsabilité civile (donc d'en avoir une)